

Module 17 B Hélice (connaissances de base: mécanicien aéronautique)

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **20/11/2003**

Mots clés : **aéronefs**, **Mécanicien**, **Hélice**, **Pale**

Identification

Identifiant : **1156**

Version du : **21/09/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

■ Règlement UE
n°1321/2014 (PART66)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Donner aux mécaniciens aéronautiques détenteurs de la licence B3 le niveau de connaissance de l'Hélice, requis par la réglementation.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Acquérir le niveau de connaissance de l'Hélice requis par la réglementation.

Modalités générales

Le candidat au module devra réussir l'examen dans un centre agréé 147.

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

Tous publics

Evaluation / certification

Pré-requis

niveau brevet

Centre(s) de passage/certification

Compétences évaluées

■ organismes agréés 147

Maîtriser les connaissances de l'Hélice :,

- Principes essentiels,
- Construction de l'hélice,
- Commande de pas de l'Hélice,
- Synchronisation de l'hélice,
- Protection contre le givrage de l'hélice,
- Maintenance de l'hélice, Stockage et conservation de l'hélice.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Temporaire

10 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Délivrance d'un certificat de reconnaissance reconnu dans l'UE

Plus d'informations

Statistiques

Etablies par l'organisme PART 147

Autres sources d'information

—